

Power of humanity
Council of Delegates of the International
Red Cross and Red Crescent Movement



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

**Approche du Mouvement visant à garantir la sécurité des patients
et la qualité des soins**

Premiers éléments de résolution

Document établi par
le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, mars 2021

Contexte

Les premiers éléments de la résolution proposée sur le thème « Approche du Mouvement visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins » visent à donner un aperçu de la teneur possible des différents paragraphes et ne constituent pas un avant-projet de texte.

Chaque paragraphe est suivi d'un argumentaire expliquant pourquoi il serait utile de l'inclure dans la résolution.

Le présent document est envoyé pour consultation aux membres du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue de recueillir une première série d'observations et de commentaires et de nous faire une idée du degré d'acceptation et de consensus que suscite l'approche proposée.

Veillez formuler vos observations et commentaires sur ce document de manière à répondre aux questions suivantes :

- Êtes-vous d'accord avec les éléments qu'il est proposé d'inclure dans le préambule et le dispositif de la résolution ?
- Y a-t-il des éléments manquants qui devraient être inclus dans la résolution ?

Il ne s'agit pas, à ce stade, de formuler des observations détaillées sur le libellé des éléments possibles de la résolution. Vous aurez tout loisir de le faire ultérieurement, une fois que l'avant-projet de résolution sera disponible.

Introduction

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) s'emploie à fournir des services de soins de santé dans le monde entier. Garantir et améliorer la qualité et la sécurité des services de soins cliniques sont des aspects essentiels de cet effort. La cible 8 de l'objectif de développement durable 3 vise à « faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ».

Le monde entier s'unit autour de la couverture sanitaire universelle (CSU) en tant qu'objectif de santé commun visant à faire en sorte que toute personne reçoive les services de santé de qualité dont elle a besoin sans éprouver de difficultés financières¹. Ainsi, les principales institutions actives dans le domaine de la santé au niveau mondial (telles que l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale) considèrent la CSU comme la meilleure stratégie pour atteindre l'objectif de développement durable lié à la santé globale, puisque la réalisation de la CSU permet aux pays de tirer le meilleur parti de leur principal atout : les personnes. Une population en bonne santé est essentielle au succès d'une nation ; lorsqu'ils ne sont pas en bonne santé, les enfants ne sont pas en mesure d'aller à l'école et les adultes ne peuvent pas travailler.

Il est désormais considéré que la notion de CSU va au-delà des trois dimensions de base que sont la population, les services et les coûts, l'accent étant de plus en plus mis sur la garantie d'un niveau de qualité qui contribue à améliorer la santé de chaque personne². La véritable valeur de la CSU pour les populations et les gouvernements dépend de la qualité des services de santé fournis, laquelle exige la fourniture constante de services sûrs qui ne nuisent pas aux patients.

¹ OMS, [Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2023](#) (en anglais)

² Barker P., *Making universal health coverage whole: adding quality as the fourth dimension*, Institute for Healthcare Improvement, 2016.

L'amélioration de la qualité des soins de santé est complexe. Les bonnes intentions ne suffisent pas à fournir des soins de haute qualité. Des systèmes solides sont nécessaires pour aider le personnel à respecter fidèlement les directives et les processus destinés à garantir des soins sûrs et de haute qualité. Du fait des tensions qui existent entre la recherche de la qualité et les autres priorités en matière de soins de santé dans un monde aux ressources limitées, une vigilance constante et des systèmes de qualité à l'appui du travail du personnel sont nécessaires pour atteindre un équilibre sûr entre les risques et les ressources.

La résolution visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins appelle le Mouvement à renforcer son engagement à répondre aux demandes mondiales croissantes de garantir et d'améliorer la sécurité et la qualité des soins de santé fournis aux populations vulnérables et touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence telles que les pandémies.

En outre, la résolution exhorte le Mouvement à élaborer une politique commune sur la sécurité des patients et la qualité des soins, qui définira, harmonisera et normalisera les approches suivies pour garantir la sécurité des patients et la qualité des soins fournis aux populations que nous servons.

L'ambition générale de la résolution et de la politique du Mouvement qui en découlera est de renforcer la collaboration au sein du Mouvement de façon à nous aligner sur les initiatives mondiales d'importance cruciale, telles que le Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2023 établi par l'OMS sur la base de la vision d'un « monde dans lequel personne ne subit de préjudice dans le cadre de soins de santé et où chaque patient reçoit des soins sans danger et respectueux de sa personne, à tout moment et en tout lieu »³.

Paragraphes du préambule (PP)

PP 1 : le premier paragraphe pourrait reconnaître que la sécurité des patients est un élément essentiel de la fourniture de soins de santé de qualité dans le monde entier. Plus précisément, ce paragraphe énoncerait la nécessité de considérer la sécurité des patients et la qualité des soins comme une priorité mondiale, en rappelant les deux résolutions de l'OMS intitulées « Qualité des soins : sécurité des patients » et « Sécurité des patients : action mondiale pour la sécurité des patients ».

Argumentaire : les données révèlent que les soins de santé manquent de qualité dans la plupart des domaines et des contextes mondiaux, et que cette faible qualité des soins cause des dommages permanents à la santé humaine. Chaque année, entre 5,7 et 8,4 millions de décès sont dus à la mauvaise qualité des soins dans les pays à revenu faible et moyen⁴. Garantir la fourniture de services de santé de qualité augmentera la probabilité d'obtenir les résultats souhaités en matière de santé et d'accroître ainsi les bienfaits pour les patients, les familles, les communautés et les économies. Les dirigeants du Mouvement sont les intendants d'un trésor mondial : la fourniture de soins de santé humanitaires de la plus haute qualité et correspondant aux plus hautes normes.

Jamais auparavant il n'avait été aussi vital de mettre l'accent sur la fourniture de soins de santé sûrs et de qualité. La sécurité des patients reste une question de santé publique

³ OMS, [Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2023](#) (en anglais)

⁴ National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, 2018, *Crossing the Global Quality Chasm: Improving Health Care Worldwide*, Washington, DC: The National Academies Press, <https://doi.org/10.17226/25152>.

mondiale essentielle dont le rôle dans la réalisation concrète de la CSU par les systèmes de santé est largement accepté.

PP 2 : un paragraphe pourrait souligner la nécessité de mettre en évidence la difficulté croissante de garantir la sécurité des patients et la qualité des soins, en reconnaissant que les soins de santé non sûrs causent aux patients un degré important de souffrances humaines et de préjudices évitables et entraînent une augmentation du coût des soins et une perte de confiance dans les services de santé fournis par le Mouvement, ce qui en fin de compte met en danger la réputation des composantes du Mouvement.

Argumentaire : le Mouvement s'emploie à fournir des services de soins de santé dans le monde entier. Garantir et améliorer la qualité et la sécurité des services de soins cliniques sont des aspects essentiels de cet effort. Toutefois, l'absence d'approches communes à cet égard fait qu'aujourd'hui, chaque composante du Mouvement suit une approche différente pour définir et gérer la qualité des soins de santé, ce qui constitue un défi important.

PP 3 : un paragraphe pourrait reconnaître les engagements existants du Mouvement à renforcer la participation des populations vulnérables et touchées et la redevabilité à leur égard, tels que le Cadre institutionnel de redevabilité envers les personnes affectées du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Code de conduite du Mouvement.

Argumentaire : la sécurité des patients ne peut pas être garantie sans une utilisation responsable des ressources par les prestataires de soins de santé, associée à la reconnaissance de la dignité, des capacités et de la faculté d'être autonomes des personnes et des communautés.

PP 4 : un paragraphe pourrait souligner la nécessité d'élaborer des stratégies et des politiques visant à garantir et à améliorer la qualité des soins cliniques et la sécurité des patients sur la base d'une approche à l'échelle du Mouvement axée sur les patients et les communautés qui favorise la réalisation des objectifs convenus.

Argumentaire : la nécessité de combler l'écart entre les normes prévues en matière de soins cliniques et la qualité réelle des soins fournis sur le terrain est reconnue au niveau mondial. Une approche commune, incluant des systèmes destinés à aider le personnel à fournir des soins sûrs et de qualité, est nécessaire au sein du Mouvement pour garantir que nous ne nuisons pas aux personnes que nous servons.

PP 5 : un paragraphe pourrait affirmer la nécessité d'uniformiser les pratiques et de mettre en œuvre des programmes, des initiatives et des activités sûrs et de qualité de manière rationnelle. Cela pourrait par exemple passer par la création d'une culture de la sécurité des patients à l'échelle du Mouvement ; l'adoption d'approches cohérentes en matière de suivi des indicateurs de qualité convenus ; l'examen des incidents critiques et la gestion des événements indésirables ; et l'utilisation d'outils normalisés au sein du Mouvement.

Argumentaire : les composantes du Mouvement travaillant de plus en plus en partenariat, il existe une volonté et un désir croissants d'harmoniser les différents outils qui sont utilisés pour assurer le suivi de la sécurité des patients et de la qualité des soins, de façon à garantir une vision, une analyse et une gestion communes des efforts axés sur la qualité.

Paragrapes du dispositif (PD)

Les paragraphes du dispositif souligneraient la nécessité de mettre l'accent sur la sécurité des patients et la qualité des soins au travers d'une approche à l'échelle du Mouvement qui soit axée sur les patients et les communautés.

PD 1 : un paragraphe pourrait appeler le Mouvement à adopter une approche renforcée pour garantir et améliorer la sécurité et la qualité des soins de santé, l'objectif étant d'harmoniser et de normaliser les efforts dans le domaine de la sécurité des patients et de la qualité des soins fournis aux populations vulnérables. Cela inclura un engagement à redoubler d'efforts pour mieux comprendre les besoins et les défis et pour collecter des données probantes dans le cadre des opérations humanitaires, notamment en intégrant des recherches à long terme dans les cadres de suivi et d'évaluation.

Argumentaire : la définition d'une vision commune de la fourniture fiable de soins de santé de qualité est essentielle pour mieux faire ressortir l'importance de mettre l'accent sur la sécurité des patients et la qualité des soins dans le cadre de la prestation de soins de santé cliniques par le Mouvement. L'engagement des dirigeants de l'ensemble du Mouvement sera crucial pour conduire et soutenir ces efforts.

PD 2 : un paragraphe pourrait appeler le Mouvement à établir un groupe de référence chargé de proposer et de formuler des recommandations stratégiques pour améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins au sein du Mouvement, en s'appuyant sur les compétences des Sociétés nationales qui sont avancées dans ce domaine, et de donner des conseils à ce sujet.

Argumentaire : la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), le CICR et toutes les Sociétés nationales doivent s'unir pour soutenir les efforts visant à renforcer la capacité du Mouvement de fournir des soins cliniques sûrs et de qualité et de rendre des comptes à cet égard. Cette approche collective est nécessaire pour garantir la compréhension, la mise en œuvre et le suivi des engagements à l'échelle du Mouvement, ainsi que le compte rendu à leur sujet.

PD 3 : un paragraphe pourrait engager le Mouvement, par l'intermédiaire de son groupe de référence, à définir un ensemble d'engagements visant à renforcer les actions mondiales axées sur la qualité des soins et la sécurité des patients, ainsi qu'à élaborer une politique à l'échelle du Mouvement pour soumission et adoption au prochain Conseil des Délégués en 2023, dont la XXXIV^e Conférence internationale pourrait prendre acte.

Argumentaire : l'adoption d'engagements par le Conseil des Délégués permettrait de garantir que ces efforts obtiennent la visibilité nécessaire pour rester au centre de la fourniture des soins de santé. Il convient de mettre en évidence la responsabilité mutuelle des composantes du Mouvement d'appliquer ces engagements une fois adoptés, ainsi que de partager les enseignements tirés et de consolider et d'étendre les bonnes pratiques de façon à soutenir au mieux la fourniture de soins de santé sûrs et de qualité.

PD 4 : un paragraphe pourrait demander à toutes les composantes du Mouvement de travailler en collaboration pour réduire la duplication de leurs approches et renforcer leurs capacités individuelles et collectives. Les composantes du Mouvement devront faire en sorte d'intégrer ces engagements et les actions qui en découleront dans les politiques et les processus organisationnels.

Argumentaire : il est nécessaire de définir une vision commune et de garantir la mise en œuvre effective de cette collaboration et des actions qui en découlent afin de fournir la meilleure réponse possible.

PD 5 : la création d'un groupe de référence du Mouvement pourrait encourager toutes les composantes à s'engager à mettre en œuvre ces futurs engagements à l'échelle du Mouvement et à allouer les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour y parvenir.

Argumentaire : il est crucial de pouvoir compter sur le leadership et les ressources nécessaires pour garantir la mise en œuvre des engagements par toutes les composantes du Mouvement. Des engagements formels à l'échelle du Mouvement permettront de garantir que l'accent continue d'être mis sur ces efforts cruciaux.